



L'INFO SUR LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS

**EN CLASSE DE 3^E
PRÉPARER
SON ORIENTATION**

RENTRÉE 2021



Les équipes de l'Onisep sont à votre écoute.
Nos conseillers et conseillères répondent
à vos questions sur les formations,
les métiers et l'orientation.



TÉLÉPHONE



TCHAT



MAIL



www.monorientationenligne.fr

LE SERVICE GRATUIT D'AIDE PERSONNALISÉE

Éditions cross-média

Ressources documentaires

Handicap

Service de création

Diffusion et commercialisation

APRÈS LA 3^E, CHOISIR SON ORIENTATION



La 3^e est une année charnière. Vous avez toute l'année pour réfléchir à vos premiers choix d'avenir. Souhaitez-vous vous diriger vers une formation professionnelle qui vous permettra d'apprendre un métier avec des enseignements moins théoriques et plus pratiques, ou bien préférez-vous aller vers un enseignement général qui vous permette de choisir plus tard votre voie ?

Ce n'est pas qu'une question de résultats scolaires. Cela dépend aussi en grande partie de ce dont vous avez envie. Vous projetez-vous dans des études longues ou avez-vous plutôt envie d'aller travailler rapidement, quitte à reprendre une formation après une première expérience professionnelle ? Vous le savez sans doute, vous changerez de métier plusieurs fois dans votre vie. Ce premier choix n'est donc pas définitif. C'est une étape qui correspond à la personne que vous êtes aujourd'hui. Lorsque vous choisirez votre formation, il faudra aussi regarder si elle mène vers un secteur qui offre des emplois ou si vous risquez d'avoir plus de difficulté à trouver un poste qui vous conviendra. C'est donc un équilibre à trouver entre vos rêves, vos capacités à réussir et les opportunités de travailler dans le secteur qui vous attire.

N'hésitez pas à vous appuyer sur vos professeurs et sur l'équipe de direction du collège pour vous accompagner dans votre réflexion. Votre région est aussi là pour vous aider, notamment en vous fournissant de l'information et en participant activement aux heures dédiées à l'orientation. Si vous souhaitez disposer de plus d'accompagnement, prenez rendez-vous avec un psychologue de l'Éducation nationale. Nous sommes tous là pour vous accompagner dans votre projet. Alors à vous de jouer, lancez-vous !

FRÉDÉRIQUE ALEXANDRE-BAILLY
DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'ONISEP

| | page |
|---|------|
| PRÉPARER VOTRE ORIENTATION EN CLASSE DE 3^E | 2 |
| LES FORMATIONS APRÈS LA 3^E | 4 |
| CHOISIR LA VOIE PROFESSIONNELLE | 5 |
| Le CAP | 7 |
| Le CAP agricole | 7 |
| Le bac professionnel | 7 |
| Le bac professionnel agricole | 8 |
| Le brevet professionnel agricole | 8 |
| Liste des bacs professionnels | 9 |
| Liste des 2 ^{des} professionnelles familles de métiers | 10 |
| Un diplôme professionnel, et après ? | 12 |
| CHOISIR LA VOIE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE | 14 |
| La 2 ^{de} générale et technologique | 14 |
| La voie générale (1 ^{re} et terminale) | 18 |
| La voie technologique (1 ^{re} et terminale) | 19 |
| Vers le baccalauréat | 21 |
| ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP | 22 |
| VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES | 24 |

PRÉPARER VOTRE ORIENTATION EN CLASSE DE 3^E

La classe de 3^e marque la fin de votre parcours au collège.
Deux grandes voies de formation s'offrent à vous pour la rentrée suivante :
la voie générale et technologique ou la voie professionnelle.

● RÉFLÉCHIR À SON PROJET

De septembre à décembre

Le temps de la réflexion

Dès le 1^{er} trimestre, il est important de vous informer sur les parcours de formation après la classe de 3^e et de faire le point sur vos aptitudes scolaires, vos goûts et vos centres d'intérêt.

- Renseignez-vous au CIO (centre d'information et d'orientation) de votre secteur et au CDI (centre de documentation et d'information) de votre établissement. Ils proposent de nombreuses ressources sur les différentes formations et les métiers qui vous correspondent.

- Prévoyez des échanges avec vos parents, votre professeur principal et le psychologue de l'Éducation nationale.

- Pensez à noter sur votre agenda les rendez-vous importants de l'année, comme les salons ou les JPO (journées portes ouvertes) des lycées, CFA (centres de formation d'apprenti) et autres établissements. Des salons virtuels et portes ouvertes virtuelles sont organisées cette année en raison de la crise sanitaire.

- Conservez la trace de vos recherches dans Folios ou tout autre espace dédié comme l'ENT (espace numérique de travail) de votre établissement.

À noter : le stage d'observation en milieu professionnel, vise à vous sensibiliser à la réalité du monde du travail et tester un projet de formation ou de métier. En raison de la crise sanitaire, cette année, il est facultatif. Il est possible de le remplacer par des séquences virtuelles.

INFO +

L'entretien personnalisé d'orientation

Organisé avec le psychologue de l'Éducation nationale du collège, cet entretien se déroule avec le professeur principal, votre famille et vous-même. L'objectif est de vous aider à faire le point sur votre scolarité et d'envisager les poursuites d'études qui vous conviennent.

L'accompagnement à l'orientation

Un temps de 36 heures annuelles d'accompagnement à l'orientation est prévu, à titre indicatif, pour les élèves de 3^e, selon leurs besoins et les modalités mises en place dans l'établissement. Des actions d'information spécifiques en lien avec les régions peuvent également être organisées.

● PRÉSENTATION DES TÉLÉSERVICES ORIENTATION, AFFECTATION ET INSCRIPTION

Les téléservices permettent :

- de demander une voie d'orientation (CAP, seconde professionnelle, seconde générale et technologique),
- de consulter les réponses du conseil de classe,
- de prendre connaissance de l'offre de formation après la 3^e proposée dans l'enseignement public ou privé, sous statut scolaire ou d'apprenti, partout en France,
- de se porter candidat en demandant à poursuivre ses études dans une ou plusieurs de ces formations proposées dans un ou plusieurs établissements de son choix,
- de recevoir le résultat de cette demande,
- et de s'inscrire dans le nouvel établissement.

Ils sont accessibles via le portail Scolarité-services, pour les parents des élèves scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat de l'Éducation nationale.

Inscription à l'adresse suivante : www.education.gouv.fr/accedez-au-portail-scolarite-services-de-votre-academie-5222.

À noter : l'utilisation des téléservices reste facultative, des formulaires papier peuvent être mis à disposition par les établissements :

- la fiche de dialogue ;
- la fiche préparatoire à l'affectation ;
- les dossiers d'inscription aux établissements scolaires.

● HANDICAP ET AFFECTATION

Si vous êtes en situation de handicap, faites le point sur vos projets d'orientation avec vos parents, votre enseignant référent, votre professeur principal, le psychologue de l'Éducation nationale et/ou le médecin de l'Éducation nationale. Afin d'ajuster votre projet de poursuite d'études, n'hésitez pas à prendre contact et à rencontrer les chargés de mission handicap des établissements dans lesquels vous souhaiteriez être affecté. Par l'intermédiaire de votre établissement, vous pourrez effectuer une démarche afin de pouvoir bénéficier d'un éventuel bonus en fonction de votre situation et de votre projet de poursuite d'étude.

● INDIQUER SES DEMANDES

De janvier à février

Les demandes d'orientation

Vous formulez une ou plusieurs demandes d'orientation sur le téléservice Orientation (ou complétez la fiche de dialogue):

- 2^{de} GT (générale et technologique) ou 2^{de} spécifique STHR (*lire p. 16*);
- 2^{de} professionnelle organisée ou non par familles de métiers (sous statut scolaire ou en apprentissage, *lire p. 5*);
- 1^{re} année de CAP ou de CAP agricole (sous statut scolaire ou en apprentissage, *lire p. 5*).

En parallèle, continuez à approfondir votre information grâce aux JPO et aux mini-stages organisés dans les lycées. C'est l'occasion de découvrir les enseignements et les spécialités, d'assister à un cours et de rencontrer des élèves et des professeurs.

En mars

L'avis provisoire d'orientation

Le conseil de classe du 2^e trimestre émet un avis provisoire d'orientation accessible sur le téléservice Orientation (ou sur la fiche de dialogue). Cet avis est indicatif et constitue le début d'un dialogue avec votre professeur principal et le psychologue de l'Éducation nationale afin de préparer vos choix définitifs.

● CONFIRMER SES CHOIX D'ORIENTATION ET DEMANDER UNE AFFECTATION

En avril

Les offres de poursuite d'étude

Vous consultez sur le téléservice affectation les offres de formations après la 3^e proposées dans l'enseignement public, privé, sous statut scolaire et d'apprenti, partout en France.

En mai

Les choix définitifs et vœux d'affectation

Vous arrêtez vos choix définitifs d'orientation sur le téléservice Orientation (ou avec la fiche de dialogue) et saisissez vos demandes d'affectation sur le téléservice Affectation (ou complétez la fiche préparatoire à l'affectation).

Il est conseillé de formuler plusieurs demandes par ordre de préférence.

Pour la 2^{de} GT, vous inscrirez les formations demandées et, pour chacune, les établissements souhaités.

Pour une poursuite vers une formation professionnelle vous pourrez choisir des familles de métiers (regroupant plusieurs spécialités professionnelles) ou des spécialités professionnelles. Pour ces dernières, vous choisirez les modalités de formation que vous souhaitez : sous statut scolaire ou par apprentissage (formation en alternance dans une entreprise après avoir signé un contrat avec un employeur).

À noter : pour s'inscrire en CFA (centre de formation d'apprentis), en MFR (maison familiale rurale) ou en établissement privé, vous devrez impérativement contacter les établissements souhaités et vous engager dans une recherche d'employeur dès le mois de janvier.

En juin

La décision d'orientation et l'affectation

Le conseil de classe du 3^e trimestre formule une proposition d'orientation :

- si elle correspond à votre demande, elle devient alors la décision d'orientation, notifiée par le chef d'établissement ;
- si elle est différente, le chef d'établissement s'entretient avec vous et votre famille et prend ensuite la décision définitive.

En cas de désaccord, votre famille peut, dans un délai de 3 jours, faire appel auprès d'une commission qui arrêtera la décision d'orientation définitive, ou opter pour le maintien dans la classe d'origine.

En cas d'appel, le chef d'établissement transmet à la commission d'appel les décisions motivées et les éléments susceptibles d'éclairer cette instance.

Fin juin-début juillet

Les résultats d'affectation et l'inscription

Fin juin-début juillet, vous recevez vos résultats d'affectation. Avec votre famille, vous devez impérativement vous inscrire dans l'établissement public pour la formation indiquée et selon le délai imparti précisé sur la notification d'affectation reçue. Sinon, la place qui vous a été attribuée sera considérée comme libre et pourra être proposée à un autre élève sur liste d'attente.

Pour l'inscription, vous pouvez opter pour le téléservice Inscription (le chef d'établissement d'origine est l'interlocuteur privilégié pour le suivi de l'inscription), ou remplir un dossier papier remis par le secrétariat du lycée à la suite de la procédure d'affectation.

DISPOSITIONS CONCERNANT LE REDOUBLEMENT

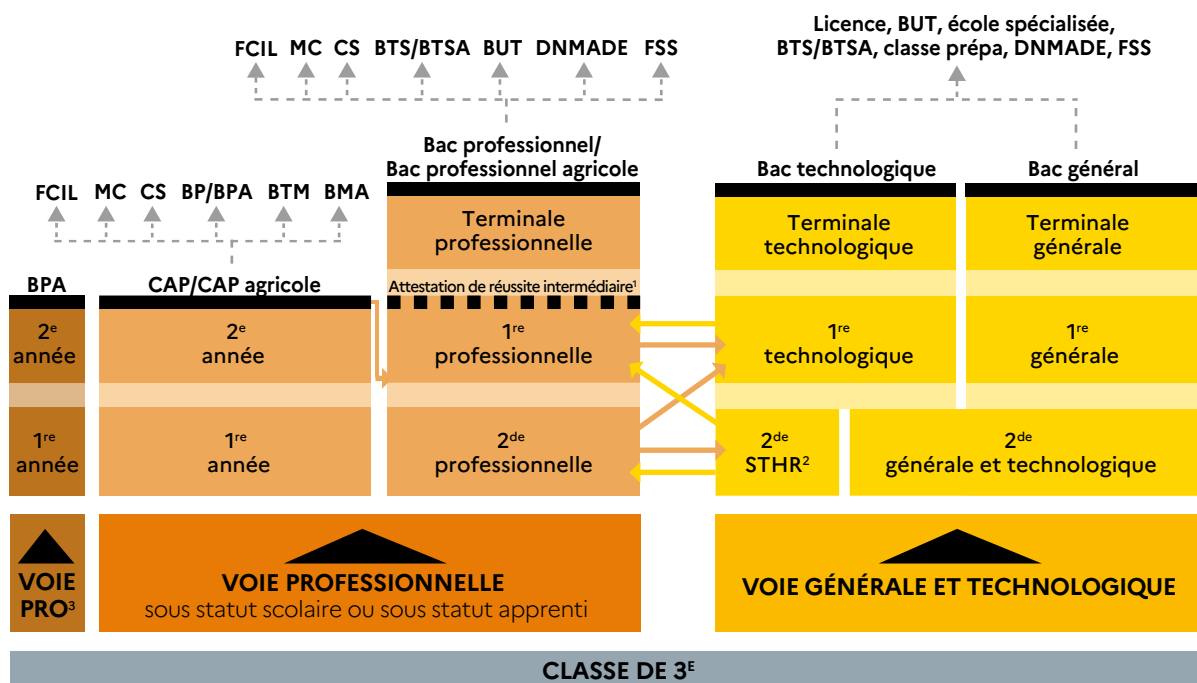
À titre exceptionnel, lorsque le dispositif d'accompagnement pédagogique mis en place n'a pas permis de pallier les difficultés importantes d'apprentissage rencontrées par l'élève, un redoublement peut être décidé par le chef d'établissement en fin d'année scolaire. Cette décision intervient à la suite d'une phase de dialogue avec l'élève et ses représentants légaux [...] après que le conseil de classe s'est prononcé. La décision de redoublement est notifiée par le chef d'établissement aux représentants légaux de l'élève [...]. Ces derniers peuvent faire appel de cette décision.

La mise en œuvre d'une décision de redoublement s'accompagne d'un dispositif d'accompagnement pédagogique spécifique de l'élève concerné, qui peut notamment prendre la forme d'un PPRE (programme personnalisé de réussite éducative). Une seule décision de redoublement peut intervenir durant la scolarité d'un élève avant la fin du cycle 4*.

* Le cycle 4 (cycle des approfondissements) recouvre les classes de 5^e, 4^e et 3^e.

Décret n° 2018-119 du 20 février 2018 - JO du 21 février 2018 - BO n° 8 du 22 février 2018 (extraits)

LES FORMATIONS APRÈS LA 3^E



© Onisep 2020

→ Passerelles entre les différentes voies

- À compter de juin 2021 pour les formations du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et 2022 pour les formations relevant du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
- Les enseignements technologiques du bac STHR se déroulent dans la 2^e.
- Exclusivement sous statut apprenti

BPA

Décliné en 7 secteurs professionnels, le BPA est proposé par la voie de l'apprentissage.

CAP/CAP agricole

Premier niveau de qualification professionnelle, le CAP vise l'acquisition de techniques précises pour exercer un métier. On peut aussi poursuivre ses études, notamment en bac professionnel (*lire p. 7*). CAP en 1, 2 ou 3 ans en fonction du profil et des besoins de l'élève.

Bac professionnel/bac professionnel agricole

Décliné dans de nombreuses spécialités, le bac professionnel offre un accès direct à l'emploi. La poursuite d'études est toutefois possible, notamment en BTS/BTSA (*lire p. 13*).

Bac technologique

Huit séries au choix : S2TMD, ST2S, STAV, STD2A, STHR, STI2D, STL, STMG. Le bac technologique conduit principalement à des études supérieures techniques à bac + 2 (BTS/BTSA), voire plus longues (BUT, écoles d'ingénieurs, de commerce, licence...) (*lire p. 19*).

Bac général

La voie générale se compose d'enseignements communs, d'enseignements de spécialité, et d'enseignements optionnels (*lire p. 18*). Le bac général mène principalement à des filières d'études longues à bac + 3, bac + 5 voire plus.

LEXIQUE

BMA : brevet des métiers d'art

BP/BPA : brevet professionnel/brevet professionnel agricole

BTM : brevet technique des métiers

BTS/BTSA : brevet de technicien supérieur/ brevet de technicien supérieur agricole

BUT : bachelor universitaire de technologie

CAP/CAP agricole : certificat d'aptitude professionnelle/ certificat d'aptitude professionnelle agricole

CS : certificat de spécialisation (agricole)

DN MADE : diplôme national des métiers d'art et du design

FCIL : formation complémentaire d'initiative locale

FSS : formation supérieure de spécialisation

MC : mention complémentaire

CHOISIR LA VOIE PROFESSIONNELLE

Objectif : acquérir des compétences professionnelles pointues garantissant l'accès à l'emploi dans des secteurs porteurs, généralement en 2 ans pour le CAP et en 3 ans pour le baccalauréat professionnel. La voie professionnelle renouvelée propose des parcours personnalisés mieux adaptés aux besoins de chacun, en vue d'une insertion immédiate ou d'une poursuite d'études. Ces formations peuvent être suivies sous statut scolaire ou en apprentissage.

● DES ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

En 1^{re} année de CAP ou en 2^{de} professionnelle, vous suivrez, comme au collège, des enseignements généraux (français, mathématiques, histoire-géographie, langue étrangère, etc.). Mais vous les verrez sous un jour nouveau : plus concrets et davantage en relation avec les métiers préparés, comme la biologie pour la coiffure ou les sciences physiques pour l'électricité.

● DES ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS

La moitié de l'emploi du temps sera consacrée aux enseignements professionnels : vous y apprendrez les techniques et les gestes du métier à l'aide d'outils et de matériels spécifiques. Ceux-ci se déroulent en cours, mais aussi sous forme de groupes à effectif réduit et d'ateliers, en laboratoire, en salle informatique, parfois en entreprise. Le travail en petit groupe et en équipe est privilégié. Des projets liés à vos centres d'intérêt (sportifs, artistiques, à caractère professionnel, etc.) sont aussi prévus.

Tout au long de votre parcours, des heures d'enseignement professionnel seront dédiées à la **réalisation d'un chef-d'œuvre**. Il s'agit de la présentation d'un projet, réalisé seul ou en groupe, qui peut prendre des formes très diverses : conception et réalisation d'un produit fini (en bois, métal, tissu, papier, etc.), d'un texte, d'un journal, d'un site Internet, d'un film, de planches créatives, de la participation à un concours, etc. Cette démarche de réalisation concrète fait appel à différentes disciplines d'enseignements professionnels et généraux. Le **chef-d'œuvre** est évalué à la fin de la formation lors d'une présentation orale et compte pour la délivrance de votre diplôme.

Certaines heures se dérouleront en **co-intervention** : dans certains cours d'enseignement professionnel interviendront à la fois le professeur d'enseignement professionnel et celui de français ou de mathématiques.

● DES STAGES EN ENTREPRISE

Le lycée vous prépare et vous accompagne dans vos démarches pour trouver un lieu de stage.

En CAP ou bac professionnel, vous aurez plusieurs périodes de formation en milieu professionnel (12 à 14 semaines en CAP, 18 à 22 semaines en bac professionnel selon la spécialité) pour vous familiariser avec des situations de travail et avec le fonctionnement d'une entreprise ou d'un milieu professionnel en conditions réelles.

Ces stages en milieu professionnel vous permettent d'acquérir des compétences qui sont nécessaires pour la validation du diplôme préparé.

● CONSOLIDATION, ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ ET PRÉPARATION À L'ORIENTATION

Après un test de positionnement en français et en mathématiques, en début d'année, vous consoliderez votre maîtrise du français et des mathématiques si nécessaire.

Tout au long du parcours, selon vos besoins et vos projets personnels, vous pourrez bénéficier de soutien, d'aide pour l'élaboration de votre projet d'orientation, en particulier pour la préparation à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études.

● LES ATOUTS DE L'APPRENTISSAGE

Choisir l'apprentissage, c'est suivre une formation qui prépare aux mêmes diplômes que la voie scolaire et qui alterne périodes de cours en CFA (centre de formation d'apprentis) et périodes de travail en entreprise sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage. La formation peut être effectuée à distance avec un suivi par le CFA.

Des lycées proposent des formations en apprentissage et avec la transformation de la voie professionnelle la possibilité de parcours mixtes : l'apprentissage s'effectue soit

sur la totalité du CAP ou du bac professionnel, soit sur une partie du cursus, par exemple la ou les 2 dernières années de formation. Il s'adresse aux jeunes de 16 ans (15 ans si le jeune a atteint cet âge entre la rentrée scolaire et le 31 décembre de l'année civile, et qu'il a terminé son année de 3^e) à 30 ans (29 ans révolus).

En tant qu'apprenti, vous signez un contrat de travail qui fait de vous un salarié à part entière de l'entreprise. Vous devez adopter les codes du monde professionnel (assiduité, ponctualité, sérieux dans le travail, respect des règles) et vous avez les mêmes vacances que les autres salariés (5 semaines de congés payés par an). Vous recevez une rémunération qui va de 415,64 € (27 % du Smic) à 846,68 € (55 % du Smic) par mois pour les apprentis mineurs. Précision : le salaire d'un apprenti est exonéré des charges sociales. Le salaire brut est identique au salaire net.

À noter : lorsque le contrat est conclu dans le cadre d'un CDD (contrat à durée déterminée), la durée peut varier de 6 mois à 3 ans en fonction du type de métier et de la qualification préparée.

Avant de signer un contrat d'apprentissage, il vous faut, avec l'aide de votre établissement, chercher une entreprise. Anticipez ou démarrez vos demandes plusieurs mois avant le début de la formation. À noter : la période d'apprentissage en entreprise peut commencer dans les 3 mois précédant ou suivant le début de la formation au CFA (centre de formation d'apprentis). Pour faciliter la recherche d'entreprise des apprentis dans les circonstances exceptionnelles liées à la crise sanitaire du Covid-19, le gouvernement prolonge exceptionnellement la période préliminaire en CFA jusqu'à 6 mois avant signature du contrat d'apprentissage (au lieu de 3 mois).

Pour les élèves en situation de handicap, l'apprentissage est accessible sans limite d'âge. Ils peuvent prolonger la durée initiale de leur contrat de 1 an (jusqu'à 4 ans) et suivre les enseignements à distance s'il ne leur est pas possible de fréquenter le CFA. Ils peuvent également

bénéficier d'une formation aménagée : aménagements pédagogiques, aménagement du temps de formation, cours par correspondance.

● PARTIR SE FORMER À L'ÉTRANGER

Tous les lycéens et apprentis de la voie professionnelle peuvent partir à l'étranger pour une période de 15 jours à 1 an, à n'importe quel moment de leur cursus selon le cadrage réalisé par l'établissement ou le CFA (centre de formation d'apprentis). En entreprise et/ou dans un établissement de formation professionnelle, cette expérience à l'étranger est l'occasion de gagner en autonomie, d'enrichir leurs connaissances du métier et d'améliorer leur pratique d'une langue étrangère.

La valorisation des compétences acquises à l'étranger est désormais possible grâce à une attestation reçue en plus du diplôme (depuis la session 2020).

● CHANGER D'ORIENTATION

Quelque soit le cursus, il est possible de changer de voie ou de spécialité sans avoir à recommencer à nouveau le cycle. Pour cela, il vous faut contacter le professeur principal et/ou le psychologue de l'Éducation nationale.

À noter : les élèves de terminale CAP dans la même spécialité que le bac professionnel demandé sont prioritaires pour un accès en 1^{re} professionnelle. Les élèves de 2^{de} ou de 1^{re} professionnelle peuvent demander un changement d'orientation dans une autre spécialité de 1^{re} professionnelle.

En fonction de vos motivations, de vos résultats scolaires, des places disponibles dans la filière souhaitée et des recommandations par avis du conseil de classe, le chef d'établissement peut donner un avis favorable à cette réorientation. Toutefois, avant d'intégrer votre nouvelle formation, vous pourrez suivre un « stage passerelle » pour découvrir votre nouvelle filière et acquérir les compétences nécessaires afin de réussir dans la formation visée. ■

● LE CAP

Le CAP (certificat d'aptitude professionnelle) est un diplôme national de niveau 3 du cadre national des certifications professionnelles. Il peut conduire à une insertion immédiate dans la vie active ou à une poursuite d'études, en particulier en classe de 1^{re} professionnelle dans une spécialité de baccalauréat professionnel relevant du même secteur.

Le CAP peut se préparer sous statut scolaire en lycée professionnel ou en apprentissage sur la totalité ou une partie du cursus (*lire p. 5*).

Il est décliné dans près de 200 spécialités, relevant de différents domaines :

agriculture, élevage, aménagement, forêt • alimentation, hôtellerie, restauration • arts, artisanat, audiovisuel • auto-mobilité, engins • bâtiment, travaux publics • bois, ameublement • chimie, physique • commerce, vente • électricité, électronique, énergie • hygiène, sécurité • industries graphiques • matériaux : métaux, plastiques, papier • productive, mécanique • santé, social, soins • sports, loisirs • textile, habillement • transport, magasinage.

Retrouvez l'ensemble des spécialités sur www.onisep.fr.

Le CAP en 2 ans est proposé aux élèves issus de 3^e pour acquérir un premier niveau de qualification professionnelle. Le CAP peut être aussi préparé **en 1 an ou 3 ans** selon les profils et besoins particuliers des élèves. Ces parcours adaptés sont proposés par l'équipe pédagogique après un dialogue avec l'élève et/ou sa famille.

Dans la majorité des cas, **le parcours en 1 an** concerne des élèves de 1^{re} ou de terminale souhaitant obtenir un CAP ou des jeunes déjà diplômés (minimum niveau 3) qui seront dispensés des épreuves générales, ou à des jeunes sortis du système scolaire sans qualification en retour en formation. Des jeunes très motivés, avec un projet professionnel solide et un bon niveau scolaire, peuvent bénéficier de ce parcours.

La formation comprend :

- des enseignements généraux : français ; histoire-géographie ; mathématiques, physique-chimie ; langue vivante étrangère ; prévention-santé-environnement ; enseignement moral et civique ; arts appliqués et cultures artistiques ; éducation physique et sportive, dont les programmes s'inscrivent dans le contexte professionnel et sont articulés avec les enseignements professionnels ;

- des enseignements technologiques et professionnels sous forme de cours, de travaux pratiques et de travaux en atelier, en intérieur ou en extérieur, en fonction de la spécialité du CAP choisie. Certaines séquences se déroulent en co-intervention avec le professeur de français ou le professeur de mathématiques. Un volume horaire est aussi consacré à la réalisation du chef-d'œuvre présenté en fin de CAP et évalué dans le cadre de l'obtention du diplôme (*lire p. 5*) ;

- des périodes de formation en milieu professionnel de 12, 13 ou 14 semaines de stage réparties sur les 2 années de formation selon la spécialité de CAP. Lorsque la durée de formation est de 1 an, l'élève effectue au minimum 5 semaines en milieu professionnel ;

- des heures de consolidation, accompagnement personnalisé et préparation à l'orientation. L'élève consolidera si nécessaire sa maîtrise du français et des mathématiques. Tout au long du parcours, selon ses besoins et ses projets personnels, il pourra bénéficier de soutien, d'aide pour l'élaboration de son projet d'orientation, en particulier pour la préparation à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études.

● LE CAP AGRICOLE

Le certificat d'aptitude professionnelle agricole est décliné dans une dizaine de spécialités. Il comprend :

- 3 modules d'enseignement général communs à toutes les spécialités du CAP agricole en référence à des dimensions de la vie sociale, professionnelle et civique incluant des enseignements de lettres modernes ; histoire-géographie ; éducation socioculturelle ; mathématiques ; technologies de l'informatique et du multimédia ; sciences économiques, sociales et de gestion ; biologie-écologie ; physique-chimie ; éducation physique et sportive ; langue vivante ;

- 4 modules d'enseignement professionnel : sciences et techniques professionnelles ;

- 13 semaines de stage dont 12 semaines prises sur la scolarité (11 semaines de stage individuel en milieu professionnel et 1 semaine de stage collectif) ;

- 5 heures par semaine pour permettre une individualisation des parcours : renforcement des connaissances pour poursuivre des études... ;

- 3 heures de pluridisciplinarité ;

- 1 enseignement facultatif.

Pour les CAP agricoles, la grille horaire diffère selon la spécialité. Pour en savoir plus : www.chlorofil.fr, rubrique « Diplômes et ressources pour l'enseignement ».

● LE BAC PROFESSIONNEL

Le bac professionnel est un diplôme de niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles. Décliné dans près de 100 spécialités, il peut conduire à une insertion immédiate dans la vie active ou à une poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, en particulier en BTS en 2 ans.

Il peut se préparer sous statut scolaire ou en apprentissage pour la totalité ou une partie du cursus (*lire p. 5*).

Si l'élève s'inscrit dans une formation sous statut scolaire, il doit obligatoirement choisir une 2^{de} organisée par familles de métiers. Pour les bacs professionnels qui n'entrent pas dans une famille de métiers, le choix de la spécialité se fait dès la 2^{de}.

14 familles de métiers sont proposées en 2^{de} professionnelle à la rentrée 2021 (*lire p. 10*). Elles regroupent des spécialités de bac professionnel qui présentent des compétences communes à tous les métiers d'un même secteur, ce qui laisse à l'élève un temps supplémentaire pour choisir le bac professionnel qu'il veut préparer en 1^{re} et en terminale.

Le baccalauréat professionnel se déroule en 3 ans :

- **la 2^{de} professionnelle.** L'élève entre soit dans une 2^{de} organisée par familles de métiers, soit dans une 2^{de} hors familles de métiers.

À noter : si la spécialité qui l'intéresse n'est pas proposée dans son établissement, il lui est possible de poursuivre sa formation ailleurs.

Des tests de positionnement ont lieu à la mi-septembre. En fin d'année de 2^{de} organisée par familles de métiers, l'élève choisit la spécialité qu'il souhaite poursuivre en 1^{er} et terminale professionnelles.

- **la 1^{re} professionnelle.** L'élève approfondit ses compétences professionnelles ; son temps de formation en milieu professionnel augmente. Il commence la préparation d'un chef-d'œuvre, c'est-à-dire une ou des réalisations collectives ou individuelles d'un produit, d'un événement... assurées dans un cadre pluridisciplinaire.

- **la terminale professionnelle.** L'élève poursuit sa spécialité. Les heures de consolidation, d'accompagnement personnalisé et d'accompagnement au choix d'orientation lui permettent de préparer des modules soit d'insertion professionnelle (préparation à l'emploi : recherche d'emploi, CV, entretiens, préparation à la création d'entreprise, etc.), soit de poursuite d'études (renforcement méthodologique, préparation à la procédure Parcoursup, etc.). Le choix du module n'est pas définitif : au cours du 1^{er} trimestre, l'élève travaille sur les éléments communs aux deux modules, afin de pouvoir changer s'il le souhaite.

La formation comprend :

- **des enseignements généraux :** français, histoire-géographie et enseignement moral et civique, mathématiques, langue vivante, arts appliqués et cultures artistiques, éducation physique et sportive et des enseignements d'économie-gestion ou d'économie-droit, de physique-chimie ou une seconde langue vivante selon la spécialité du bac choisi ;

- **des enseignements professionnels.** Certaines heures se déroulent en co-intervention avec le professeur de français ou le professeur de mathématiques-sciences. Des heures sont aussi consacrées dans l'emploi du temps à la réalisation d'un chef-d'œuvre présenté en fin de terminale et évalué pour l'examen ;

- **des périodes de formation en milieu professionnel.** Entre 18 et 22 semaines de stage selon les spécialités, réparties sur les 3 ans ;

- **des heures de consolidation, accompagnement personnalisé et préparation à l'orientation.** Après un test de positionnement en début d'année, l'élève consolidera sa maîtrise du français et des mathématiques si nécessaire. Tout au long du parcours, selon ses besoins et ses projets personnels, il pourra bénéficier de soutien, d'aide pour l'élaboration de son projet d'orientation, en particulier pour la préparation à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études.

● LE BAC PROFESSIONNEL AGRICOLE

Quatre familles de métiers sont proposées en 2^{de} professionnelle :

- productions ;
- nature-jardin-paysage-forêt ;
- conseil vente ;
- alimentation - bio-industrie de laboratoire.

L'enseignement agricole propose en outre **deux classes de 2^{de} professionnelle dédiées :**

- services aux personnes et aux territoires ;
- technicien en expérimentation animale.

Le bac comprend sur 3 ans :

- **des enseignements généraux :** lettres modernes, histoire-géographie, technologies de l'informatique et du multimédia, documentation, sciences économiques, sociales et de gestion, langue vivante, biologie-écologie, mathématiques, physique-chimie, informatique, éducation socio-culturelle, éducation physique et sportive ;

- **des enseignements professionnels :** techniques professionnelles, sciences économiques ;

- **des enseignements à l'initiative des établissements ;**

- **un stage collectif** pour l'éducation à la santé et au développement durable (1 semaine en 2^{de} professionnelle et 1 semaine sur le cycle terminal) ;

- **des travaux pratiques renforcés :** chantier école ;

- **une mise à niveau des élèves :** 1 semaine en 2^{de} professionnelle ;

- **des périodes de formation en milieu professionnel :** 14 à 16 semaines de stage dont 13 semaines prises sur la scolarité (12 semaine de stage individuel en milieu professionnel et 1 semaine de stage collectif).

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.chlorofil.fr, rubrique « Diplômes et ressources pour l'enseignement ».

● LE BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE

Le BPA est un diplôme national de niveau 3 (comme le CAP) du cadre national des certifications professionnelles, du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Le BPA se décline en sept secteurs professionnels : production animale, horticulture, forêt, industries alimentaires, vigne et vin, agroéquipement et aménagements paysagers. Il se prépare en 2 ans après la 3^e en apprentissage. Il est délivré selon la modalité des unités capitalisables. Il atteste une qualification professionnelle d'ouvrier qualifié dans le domaine agricole. Il existe neuf spécialités de BPA.

LISTE DES BACS PROFESSIONNELS

| | |
|--|--|
| Accompagnement, soins et services à la personne option A à domicile; option B en structure | Métiers du commerce et de la vente option A animation et gestion de l'espace commercial; option B prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale |
| Aéronautique, options avionique; structure; système | Métiers du cuir, options chaussures; maroquinerie; sellerie-garnissage |
| Agroéquipement | Métiers et arts de la pierre |
| Aménagement et finition du bâtiment | Microtechniques |
| Aménagements paysagers | Optique-lunetterie |
| Animation - enfance et personnes âgées (1 ^{re} session en 2023) | Organisation de transport de marchandises (1 ^{re} session d'examen 2023) |
| Artisanat et métiers d'art, options communication visuelle plurimédia; facteur d'orgues - organier; facteur d'orgues - tuyautier; marchandisage visuel; métiers de l'enseigne et de la signalétique; tapissier d'ameublement; verrerie scientifique et technique | Ouvrages du bâtiment: métallerie |
| Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités (1 ^{re} session d'examen 2023) | Perruquier-posticheur |
| Aviation générale | Photographie |
| Bio-industries de transformation | Pilote de ligne de production |
| Boucher-charcutier-traiteur | Plastiques et composites |
| Boulangier-pâtissier | Poissonnier-écailler-traiteur |
| Commercialisation et services en restauration | Polyvalent navigant pont/machine (1 ^{re} session d'examen en 2022) |
| Conducteur transport routier marchandises | Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons |
| Conduite de productions horticoles (arbres, arbustes, fruits, fleurs, légumes) | Productions aquacoles |
| Conduite et gestion de l'entreprise agricole | Réalisation de produits imprimés et plurimédia, option A productions graphiques; option B productions imprimées |
| Conduite et gestion de l'entreprise hippique | Réparation des carrosseries |
| Conduite et gestion de l'entreprise vitivinicole | Services aux personnes et aux territoires |
| Conduite et gestion des entreprises maritimes pêche; (1 ^{re} session d'examen en 2022) | Systèmes numériques option A sûreté et sécurité des infrastructures de l'habitat et du tertiaire; option B audiovisuels, réseau et équipement domestiques; option C réseaux informatiques et systèmes communicants |
| Conduite et gestion des entreprises maritimes commerce/plaisance professionnelle options voile; yacht (1 ^{re} session en 2022) | Technicien conseil-vente en univers jardinerie (1 ^{re} session d'examen en 2022) |
| Conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin | Technicien conseil-vente en alimentation (1 ^{re} session 2023) |
| Construction des carrosseries | Technicien conseil-vente en animalerie |
| Cuisine | Technicien constructeur bois |
| Cultures marines | Technicien d'études du bâtiment, option A études et économie; option B assistant en architecture |
| Électromécanicien marine | Technicien en réalisation de produits mécaniques, option A réalisation et suivi de productions, option B réalisation et maintenance des outillages (1 ^{re} session 2024) |
| Esthétique, cosmétique, parfumerie | Technicien de fabrication bois et matériaux associés |
| Étude et définition de produits industriels (en rénovation) | Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques (en rénovation) |
| Étude et réalisation d'agencement | Technicien de scierie |
| Façonnage de produits imprimés, routage | Technicien du bâtiment: organisation et réalisation du gros œuvre |
| Fonderie | Technicien du froid et du conditionnement d'air (en rénovation) |
| Forêt | Technicien en appareillage orthopédique |
| Gestion des milieux naturels et de la faune | Technicien en chaudronnerie industrielle |
| Gestion des pollutions et protection de l'environnement | Technicien en expérimentation animale |
| Hygiène, propreté, stérilisation | Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques (en rénovation) |
| Interventions sur le patrimoine bâti options maçonnerie; charpente; couverture | Technicien en prothèse dentaire |
| Laboratoire contrôle qualité | Technicien en réalisation de produits mécaniques, option A réalisation et suivi de productions, option B réalisation et maintenance des outillages (1 ^{re} session 2024) |
| Logistique | Technicien gaz |
| Maintenance des matériels option A matériels agricoles; option B matériels de construction et de manutention; option C matériels d'espaces verts | Technicien géomètre-topographe |
| Maintenance des systèmes de production connectés (1 ^{re} session d'examen 2024) | Technicien menuisier agencier |
| Maintenance des véhicules option A voitures particulières; option B véhicules de transport routier; option C motocycles | Technicien modeleur |
| Maintenance nautique | Techniques d'interventions sur installations nucléaires |
| Menuiserie aluminium-verre | Traitements des matériaux |
| Métiers de l'accueil | Transport fluvial |
| Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés | Travaux publics |
| Métiers de l'entretien des textiles, option A blanchisserie, option B pressing (1 ^{re} session d'examen 2024) | |
| Métiers de la coiffure (1 ^{re} session d'examen en 2023) | |
| Métiers de la mode - vêtements | |
| Métiers de la sécurité | |

LISTE DES 2^{DES} PROFESSIONNELLES FAMILLES DE MÉTIERS AVEC LEURS SPÉCIALITÉS DE BAC PRO

| | |
|---|---|
| MÉTIERS DE L'AÉRONAUTIQUE | MÉTIERS DES INDUSTRIES GRAPHIQUES ET DE LA COMMUNICATION |
| Aéronautique option avionique | Façonnage de produits imprimés, routage |
| Aéronautique option système | Réalisation de produits imprimés et plurimédia option A productions graphiques |
| Aéronautique option structure | Réalisation de produits imprimés et plurimédia option B productions imprimées |
| Aviation générale | |
| MÉTIERS DE L'ALIMENTATION | 2^{DE} PROFESSIONNELLE ENSEIGNEMENT AGRICOLE |
| Boucher-charcutier-traiteur | MÉTIERS DE L'ALIMENTATION - BIO-INDUSTRIES - LABORATOIRE |
| Boulangier-pâtissier | Bio-industries de transformation |
| Poissonnier-écailler-traiteur | Laboratoire contrôle qualité |
| MÉTIERS DE L'HÔTELLERIE ET DE LA RESTAURATION | MÉTIERS DE LA NATURE-JARDIN-PAYSAGE-FORÊT |
| Commercialisation et services en restauration | Aménagements paysagers |
| Cuisine | Forêt |
| MÉTIERS DE LA BEAUTÉ ET DU BIEN-ÊTRE | Gestion des milieux naturels et de la faune |
| Esthétique, cosmétique, parfumerie | MÉTIERS DES PRODUCTIONS |
| Métiers de la coiffure | Agroéquipement |
| MÉTIERS DE LA CONSTRUCTION DURABLE, DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS | Conduite de productions horticoles (arbres, arbustes, fruits, fleurs, légumes) |
| Aménagement et finition du bâtiment | Conduite et gestion de l'entreprise agricole |
| Interventions sur le patrimoine bâti option A maçonnerie | Conduite et gestion de l'entreprise hippique |
| Interventions sur le patrimoine bâti option B charpente | Conduite et gestion de l'entreprise vitivinicole |
| Interventions sur le patrimoine bâti option C couverture | Conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin |
| Menuiserie aluminium-verre | Productions aquacoles |
| Ouvrages du bâtiment: métallerie | MÉTIERS DU CONSEIL VENTE |
| Technicien du bâtiment: organisation et réalisation du gros œuvre | Technicien conseil-vente en alimentation (1 ^{re} session 2023) |
| Travaux publics | Technicien conseil-vente en animalerie |
| MÉTIERS DE LA GESTION ADMINISTRATIVE, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE | Technicien conseil-vente en univers jardinerie |
| Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités | HORS FAMILLES DE MÉTIERS |
| Logistique | Services aux personnes et aux territoires |
| Organisation de transport de marchandises | Technicien en expérimentation animale |
| MÉTIERS DE LA RELATION CLIENT | 2^{DE} PROFESSIONNELLE ENSEIGNEMENT MARITIME |
| Métiers de l'accueil | MÉTIERS DE LA MER |
| Métiers du commerce et de la vente option A animation et gestion de l'espace commercial | Conduite et gestion des entreprises maritimes commerce/ plaisance professionnelle options voile; yacht |
| Métiers du commerce et de la vente option B prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale | Conduite et gestion des entreprises maritimes pêche |
| MÉTIERS DES ÉTUDES ET DE LA MODÉLISATION NUMÉRIQUE DU BÂTIMENT | Électromécanicien marine |
| Technicien d'études du bâtiment option A études et économie | Polyvalent navigant pont/machine |
| Technicien d'études du bâtiment option B assistant en architecture | HORS FAMILLES DE MÉTIERS |
| Technicien géomètre-topographe | Cultures marines |

LISTE DES SPÉCIALITÉS HORS FAMILLE DE MÉTIERS

| |
|--|
| Accompagnement, soins et services à la personne option A à domicile |
| Accompagnement, soins et services à la personne option B en structure |
| Animation - enfance et personnes âgées |
| Artisanat et métiers d'art option facteur d'orgues - organier |
| Artisanat et métiers d'art option facteur d'orgues - tuyautier |
| Artisanat et métiers d'art option communication visuelle pluri-média |
| Artisanat et métiers d'art option marchandisage visuel |
| Artisanat et métiers d'art option métiers de l'enseigne et de la signalétique |
| Artisanat et métiers d'art option tapisserie d'ameublement |
| Artisanat et métiers d'art option verrerie scientifique et technique |
| Conducteur transport routier marchandises |
| Construction des carrosseries |
| Étude et définition de produits industriels (en rénovation) |
| Gestion des pollutions et protection de l'environnement |
| Hygiène, propreté, stérilisation |
| Maintenance nautique |
| Métiers de la mode - vêtements |
| Métiers de la sécurité |
| Métiers du cuir option chaussures |
| Métiers du cuir option maroquinerie |
| Métiers du cuir option sellerie-garnissage |
| Métiers de l'entretien des textiles, option A blanchisserie, option B pressing (1 ^{re} session d'examen 2024) |
| Métiers et arts de la pierre |
| Optique-lunetterie |
| Perruquier-posticheur |
| Photographie |
| Plastiques et composites |
| Réparation des carrosseries |
| Technicien constructeur bois |
| Technicien en appareillage orthopédique |
| Technicien en prothèse dentaire |
| Technicien gaz |
| Techniques d'interventions sur installations nucléaires |
| Transport fluvial |

LISTE DES FAMILLES DE MÉTIERS À LA RENTRÉE 2021

MÉTIERS DE LA MAINTENANCE DES MATÉRIELS ET DES VÉHICULES

| |
|--|
| Maintenance des matériels option A matériels agricoles |
| Maintenance des matériels option B matériels de construction et de manutention |
| Maintenance des matériels option C matériels d'espaces verts |
| Maintenance des véhicules option A voitures particulières |
| Maintenance des véhicules option B véhicules de transport routier |
| Maintenance des véhicules option C motocycles |

MÉTIERS DE LA RÉALISATION DE PRODUITS MÉCANIQUES

| |
|---|
| Fonderie |
| Microtechniques |
| Technicien en réalisation de produits mécaniques, option A réalisation et suivi de productions, option B réalisation et maintenance des outillages (1 ^{re} session 2024) |
| Technicien en chaudronnerie industrielle |
| Technicien modeleur |
| Traitements des matériaux |

MÉTIERS DU BOIS

| |
|--|
| Étude et réalisation d'agencement |
| Technicien de fabrication bois et matériaux associés |
| Technicien menuisier agenceur |

MÉTIERS DU NUMÉRIQUE ET DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

| |
|--|
| Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés |
| Systèmes numériques option A sûreté et sécurité des infrastructures de l'habitat et du tertiaire |
| Systèmes numériques option B audiovisuels, réseau et équipement domestiques |
| Systèmes numériques option C réseaux informatiques et systèmes communicants |
| Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques (en rénovation) |
| Technicien du froid et du conditionnement d'air (en rénovation) |
| Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques (en rénovation) |

MÉTIERS DU PILOTAGE ET DE LA MAINTENANCE D'INSTALLATIONS AUTOMATISÉES

| |
|--|
| Maintenance des systèmes de production connectés |
| Pilote de ligne de production |
| Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons |
| Technicien de scierie |

● UN DIPLÔME PROFESSIONNEL, ET APRÈS ?

Dans de nombreux secteurs, un CAP et un bac professionnel suffisent pour démarrer dans un métier. Vous pouvez vous présenter sur le marché du travail tout de suite après l'obtention de votre diplôme ou vous pouvez également continuer à vous former.

Après un CAP ou un bac professionnel

La FCIL (formation complémentaire d'initiative locale)

La FCIL répond à un besoin local de formation et d'emploi, d'une durée de 6 mois à 1 an. En lycée professionnel ou en école privée, elle permet de se spécialiser, les élèves effectuant de nombreux stages. Ainsi la FCIL secrétariat médical est possible après un bac pro assistance à la gestion des organisations et de leurs activités; la FCIL technicien aéronautique sur commande numérique est possible après un bac pro industriel.

La MC (mention complémentaire)

La MC se prépare en 1 an sous statut scolaire ou en apprentissage ou en formation continue. Elle permet une adaptation à l'emploi en ajoutant une spécialisation à la qualification du diplôme professionnel de départ. Il existe des MC dans de nombreux secteurs d'activité: la restauration, le bâtiment, le commerce, etc. Par exemple, après un CAP coiffure, possibilité de préparer une MC coiffure-coupe-couleur; après un bac pro commercialisation et services en restauration, une MC employé barman ou organisateur de réception...

Le CS (certificat de spécialisation agricole)

Le CS se prépare en 1 an, en apprentissage, après un CAP agricole ou un bac professionnel agricole selon les spécialités. Il permet d'acquérir une qualification professionnelle spécialisée. Par exemple, après un CAP agricole métier de l'agriculture, possibilité de préparer un CS tracteurs et machines agricoles: utilisation et maintenance; après un bac pro conduite et gestion de l'entreprise agricole, possibilité de préparer un CS conduite d'un élevage caprin.

Après un CAP

Le BP/BPA (brevet professionnel/brevet professionnel agricole)

Le BP/BPA se prépare en 2 ans, en apprentissage ou en formation continue. Il met l'accent sur la maîtrise d'un métier (électricien, libraire, boucher, menuisier...). Il est exigé dans certaines professions (par exemple coiffeur ou boulanger) pour s'installer à son compte.

Le BMA (brevet des métiers d'art)

Le BMA se prépare en 2 ans après un CAP des métiers d'art. Il forme des spécialistes en conception, fabrication, réparation d'objets fabriqués en petites séries ou à l'unité (en joaillerie, reliure, verre, céramique, ébénisterie, etc.).

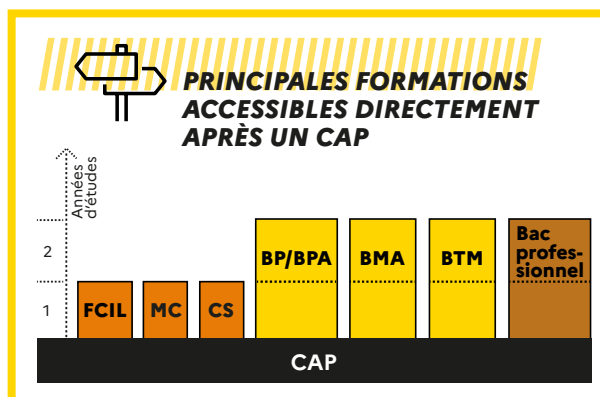
Le BTM (brevet technique des métiers)

Le BTM se prépare en 2 ans, il est délivré par les CMA (chambres de métiers et de l'artisanat), ce n'est pas un diplôme de l'Éducation nationale. Il permet de devenir chef d'atelier dans une entreprise artisanale, ou chef de fabrication dans les services de la production et de la commercialisation, ou de se mettre à son compte. Domaines professionnels concernés: métiers de bouche (chocolatier, glacier ou pâtissier, par exemple), énergie-électricité, tapisier décorateur, photographie, agriculture, fleuristerie, paramédical, etc.

À noter: après un CAP, vous pouvez aussi préparer un autre CAP en 1 an pour renforcer votre polyvalence.

Le bac professionnel

Après l'obtention d'un CAP, on peut préparer un bac professionnel dans une spécialité en cohérence avec celle de son CAP. Vous pourrez rejoindre directement une 1^{re} professionnelle, ce qui permet de préparer le bac professionnel en 2 ans (*lire p. 7*).



Après un bac professionnel

**Le BTS/BTSA
(brevet de technicien supérieur/brevet de technicien supérieur agricole)**

Le BTS/BTSA se prépare en 2 ans, sous statut scolaire ou en apprentissage. Tourné vers la pratique, il permet d'acquérir des compétences dans un domaine pointu (transport, électronique, édition, design, etc.). Environ un tiers des bacheliers professionnels poursuivent en BTS ou BTSA. Accès sélectif : un bon dossier scolaire et une forte motivation sont nécessaires.

La classe passerelle

La classe passerelle est un dispositif concernant les bacheliers professionnels qui ont reçu un avis favorable du conseil de classe en terminale mais qui n'ont eu aucune proposition d'admission en BTS via Parcoursup. Il s'agit d'une année de transition afin de consolider les acquis, développer certaines compétences pour permettre aux élèves de réussir leurs études, avant d'intégrer le parcours BTS.

Les FSS (formations supérieures de spécialisation)

Ces formations conduisent à un diplôme d'établissement, et se déroulent en 1 an, avec 400 heures minimum d'enseignement. Elles comprennent un tronc commun d'enseignements permettant l'acquisition d'une culture générale et des unités d'enseignements de spécialité correspondant à un parcours professionnel organisé dans un secteur d'activité ou une branche professionnelle. Elles intègrent, par ailleurs, au moins pour la moitié du temps de formation, une période d'immersion en milieu professionnel de 12 à 16 semaines permettant l'acquisition de compétences techniques et professionnelles spécifiques. Cette période de stage fait l'objet d'un rapport évalué par l'équipe pédagogique.

Une FSS validée sanctionne un niveau correspondant à 60 crédits ECTS.

**Le DN MADE
(diplôme national des métiers d'art et du design)**

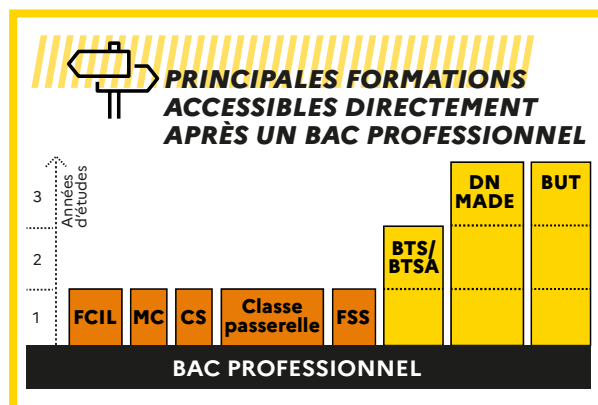
Le DN MADE se prépare en 3 ans sous statut scolaire ou en apprentissage. Il permet d'acquérir des connaissances et des compétences professionnelles dans différents champs des métiers d'art et du design. Le DN MADE couvre 14 mentions : animation ; espace ; événement ; graphisme ; innovation sociale ; instrument ; livre ; matériaux ; mode ; numérique ; objet ; ornement ; patrimoine ; spectacle.

Accès sélectif, sur dossier scolaire et « projet de formation motivé » et présentation de productions personnelles représentatives de son univers visuel.

À savoir : il reste actuellement deux DMA, DMA arts de l'habitat option décors et mobiliers et DMA lutherie.

**BUT
(bachelor universitaire de technologie)**

Le BUT se prépare en 3 ans sous statut scolaire ou en apprentissage. Cette formation correspond moins au profil des bacheliers professionnels. Accès sélectif, sur dossier scolaire voire tests et/ou entretien de motivation. ■



CHOISIR LA VOIE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Objectif : préparer, en 3 ans (2^{de}, 1^{re} et terminale), un bac général ou un bac technologique pour accéder aux formations de l'enseignement supérieur.

● EN CLASSE DE 2^{DE} : SE DÉTERMINER

La classe de 2^{de} générale et technologique doit vous permettre de consolider et d'élargir vos connaissances et vous préparer à déterminer vos choix pour une orientation en cycle terminal, soit général, soit technologique.

L'emploi du temps comprend 10 enseignements communs à tous les élèves pour acquérir une culture générale et des méthodes de travail. Les élèves peuvent aussi choisir un ou deux enseignements optionnels (un enseignement général et un enseignement technologique) en fin de 3^e.

Accompagnement personnalisé

- Un test de positionnement en français et en mathématiques a lieu en début d'année.

- Les élèves bénéficient d'un accompagnement personnalisé tout au long de l'année (maîtrise de l'expression écrite et orale), notamment en fonction des résultats du test.

- Un accompagnement au choix de l'orientation aide l'élève dans la construction de ses choix pour l'avenir, en particulier son choix pour la classe de 1^{re} (54 heures annuelles, à titre indicatif, selon les besoins des élèves et les modalités mises en place dans l'établissement).

À noter : en classe de 2^{de}, l'option spécifique de culture et pratique artistique permet de renforcer sa formation artistique tout en affinant progressivement un choix d'orientation en série S2TMD (sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse).

L'accès en série STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration) peut se faire dès le niveau 2^{de} via la 2^{de} STHR (lire p. 17).

● EN CLASSES DE 1^{RE} ET DE TERMINALE

L'organisation du cycle terminal en lycées général et technologique prépare au baccalauréat.

La voie générale

Elle offre trois types d'enseignements :

- des enseignements communs ;
- des enseignements de spécialité choisis par l'élève (trois en 1^{re} et deux en terminale) ;
- un temps d'aide à l'orientation tout au long du lycée pour préparer les choix de parcours et, à terme, l'entrée dans l'enseignement supérieur.

Les élèves peuvent aussi choisir parmi des enseignements optionnels (lire p. 18).

La voie technologique

Elle propose huit séries. L'accès aux séries S2TMD, ST2S, STD2A, STHR, STI2D, STL et STMG est ouvert aux élèves de la classe de 2^{de} générale et technologique ainsi qu'aux élèves ayant suivi la classe de 2^{de} à régime spécifique conduisant au baccalauréat technologique STHR. Cet accès est possible quels que soient les enseignements suivis en classe de 2^{de}.

Toutes les séries bénéficient d'enseignements communs et d'enseignements de spécialité propres à la série choisie. Les élèves peuvent aussi choisir parmi des enseignements optionnels (lire p. 19). ■

LA 2^{DE} GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Cette 1^{re} année de lycée va vous permettre de consolider une culture générale commune, d'approfondir vos connaissances et vos compétences, et de découvrir de nouvelles disciplines dans la perspective de l'enseignement supérieur.

● 10 ENSEIGNEMENTS COMMUNS

Éducation physique et sportive

L'EPS offre une pratique adaptée et diversifiée d'activités physiques, sportives et artistiques, par exemple course, natation, gymnastique, sports collectifs, danse. L'objectif est de développer sa motricité et d'entretenir sa santé.

Enseignement moral et civique

Cet enseignement prépare à l'exercice de la citoyenneté et contribue à la transmission des valeurs de la République à tous les élèves. Chaque classe aborde une thématique principale : la classe de 2^{de} étudie la liberté, la classe de 1^{re} la société, la classe terminale la démocratie.

Français

Quatre grands genres littéraires (roman, théâtre, poésie, écrits d'argumentation) sont étudiés à différents moments de l'histoire littéraire (entre le Moyen Âge et le XXI^e siècle) au travers de groupements de textes et d'œuvres complètes. En vue des épreuves du baccalauréat, la pratique du commentaire de texte (écrit et oral) et de la dissertation est abordée.

Histoire-géographie

L'histoire des Européens est replacée dans celle du monde, de l'Antiquité au milieu du XIX^e siècle.

En géographie, le programme est centré sur les notions d'environnement, de développement et de mobilité à travers les grands équilibres et les défis d'un monde en transition.

Langues vivantes étrangères et régionales

L'objectif des LVA et LVB est de développer des compétences de communication : compréhension de la langue à partir de supports variés, expression orale, expression écrite et découverte de la culture des sociétés dont on étudie la langue.

Mathématiques

Le programme s'organise en cinq parties : nombres et calculs ; fonctions ; géométrie ; statistiques et probabilités ; algorithmique et programmation. Les activités mathématiques sont diversifiées : chercher, expérimenter, en particulier à l'aide d'outils logiciels ; appliquer des techniques et mettre

en œuvre des algorithmes ; raisonner, démontrer ; expliquer oralement une démarche, communiquer un résultat, à l'oral ou par écrit.

Physique-chimie

Quatre thèmes centraux : constitution et transformations de la matière ; mouvement et interactions ; ondes et signaux ; l'énergie. Une place importante est donnée à la pratique expérimentale et à l'activité de modélisation.

Sciences de la vie et de la Terre

Les trois thématiques de la SVT (la Terre, la vie et l'évolution du vivant ; les enjeux planétaires contemporains ; le corps humain et la santé) traitent des grands problèmes auxquels l'humanité se trouve aujourd'hui confrontée. C'est l'occasion de travailler les méthodes expérimentales des sciences.

Sciences économiques et sociales

Découvrir les notions, les méthodes spécifiques aux sciences économiques (notion de marché), la sociologie (processus de socialisation) et les sciences politiques à partir de quelques grandes problématiques contemporaines.

Sciences numériques et technologie

Cet enseignement étudie les principales composantes du numérique (programmation) et de la technologie (objets connectés) pour comprendre les enjeux fondamentaux et les problématiques actuelles.

● LES SÉRIES DE LA VOIE TECHNOLOGIQUE**Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse (S2TMD)**

Ce bac s'adresse aux élèves comédiens, danseurs ou instrumentistes qui souhaitent consacrer beaucoup de temps à leurs pratiques artistiques. Les élèves doivent s'inscrire, en parallèle, dans un conservatoire. Motivation et capacités physiques sont de rigueur.

Sciences et technologies de la santé et du social (ST2S)

Pour les élèves intéressés par les relations humaines et le travail dans le domaine social ou paramédical.

Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV)

Pour les élèves des lycées agricoles attirés par la biologie, l'agriculture et l'environnement.

Sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A)

Pour les élèves attirés par les applications de l'art (mode, design...), la conception et la réalisation d'objets ou d'espaces.

Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR)

Pour les élèves intéressés par l'hôtellerie et la restauration.

Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D)

Pour les élèves qui veulent comprendre le fonctionnement des systèmes techniques de l'industrie ou du quotidien, et qui veulent concevoir de nouveaux produits.

Sciences et technologies de laboratoire (STL)

Pour les élèves s'intéressant aux manipulations en laboratoire et à l'étude des produits de la santé, de l'environnement, des bio-industries, des industries de la chimie...

Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)

Pour les élèves intéressés par le fonctionnement des organisations et leur gestion, les ressources humaines et communication.

INFO +**Tutorat**

En collaboration avec le psychologue de l'Éducation nationale et votre professeur principal, un tuteur (enseignant, enseignant documentaliste ou conseiller principal d'éducation) peut vous accompagner, de la 2^{de} à la terminale, pour vous conseiller et vous guider dans votre parcours de formation et d'orientation.

Stage de mise à niveau

Sur recommandation du conseil de classe, des stages de mise à niveau peuvent vous être proposés au cours de l'année scolaire ou pendant les vacances. Ils vous permettront de consolider vos compétences et d'améliorer vos méthodes de travail.

Évaluation des langues et l'ouverture européenne et internationale

Chaque élève étudie au minimum deux langues vivantes. Les compétences écrites et orales des deux langues obligatoires seront évaluées au baccalauréat selon les standards européens dans le cadre d'un contrôle continu. Parallèlement, la logique de certification a vocation à se développer auprès des élèves qui suivent des cursus à dimension internationale (sections internationales, sections européennes...).

À compter de la session 2021, une attestation de langues vivantes est délivrée à tous les candidats au baccalauréat général ou technologique.

2^{DE} GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE ET TECHNOLOGIQUE AGRICOLE

LISTE ET VOLUMES HORAIRES DES ENSEIGNEMENTS

| ● ENSEIGNEMENTS COMMUNS | HORAIRE ÉLÈVE |
|--|----------------|
| Français | 4 h |
| Histoire-géographie | 3 h |
| LVA et LVB (langue vivante étrangère pour la LVA, étrangère ou régionale pour la LVB) | 5 h 30 |
| Sciences économiques et sociales | 1 h 30 |
| Mathématiques | 4 h |
| Physique-chimie | 3 h |
| Sciences de la vie et de la Terre | 1 h 30 |
| Éducation physique et sportive | 2 h |
| Enseignement moral et civique | 18 h annuelles |
| Sciences numériques et technologies | 1 h 30 |
| ● ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS | HORAIRE ÉLÈVE |
| 1 ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL AU CHOIX PARI : | |
| Langues et cultures de l'Antiquité : latin ^(a) | 3 h |
| Langues et cultures de l'Antiquité : grec ^(a) | 3 h |
| Langue vivante C étrangère ou régionale | 3 h |
| Langue des signes française | 3 h |
| Arts (au choix parmi : arts plastiques/cinéma-audiovisuel/histoire des arts/danse/musique/théâtre) | 3 h |
| Éducation physique et sportive | 3 h |
| Arts du cirque | 6 h |
| Écologie-agronomie-territoires-développement durable* | 3 h |
| 1 ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE AU CHOIX PARI : | |
| Management et gestion | 1 h 30 |
| Santé et social | 1 h 30 |
| Biotechnologies | 1 h 30 |
| Sciences et laboratoire | 1 h 30 |
| Sciences de l'ingénieur | 1 h 30 |
| Création et innovation technologiques | 1 h 30 |
| Création et culture - design | 6 h |
| Culture et pratique de la danse, de la musique ou du théâtre ^(b) | 6 h |
| Atelier artistique | 72 h annuelles |
| ENSEIGNEMENTS DANS LES LYCÉES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE AGRICOLE | |
| Hippologie et équitation ou autres pratiques sportives | 3 h |
| Pratiques sociales et culturelles | 3 h |
| Pratiques professionnelles | 3 h |

(a) Les enseignements optionnels de LCA latin et grec peuvent être choisis en plus des enseignements optionnels suivis par ailleurs.

(b) Enseignements pouvant être suivis par les élèves inscrits au sein d'un établissement d'enseignement artistique classé ou reconnu par l'État et sous réserve d'une convention signée entre l'établissement où est scolarisé l'élève et l'établissement d'enseignement artistique.

* En jaune, les enseignements et volumes horaires dans les lycées d'enseignement agricole.

2^{DE} STHR

La classe de 2^{de} de la série STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration) se caractérise par un fonctionnement spécifique. Comme tous les élèves de 2^{de} générale et technologique, ceux de STHR suivent des enseignements communs et des enseignements optionnels. Mais ils effectuent également des stages d'initiation ou d'application en milieu professionnel.

LISTE ET VOLUMES HORAIRES DES ENSEIGNEMENTS

| ● ENSEIGNEMENTS COMMUNS | HORAIRE ÉLÈVE |
|---|----------------|
| Mathématiques | 3 h |
| Français | 4 h |
| Histoire-géographie | 3 h |
| LVA et LVB (langue vivante étrangère dont obligatoirement l'anglais) | 5 h |
| Éducation physique et sportive | 2 h |
| Sciences | 3 h |
| Enseignement moral et civique | 18 h annuelles |
| Économie et gestion hôtelière | 2 h |
| Sciences et technologies des services | 4 h |
| Sciences et technologies culinaires | 4 h |
| Stages d'initiation ou d'application en milieu professionnel | 4 semaines |
| Heure de vie de classe | |
| ● ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS : 2 AU PLUS PARMIS LES SUIVANTS | HORAIRE ÉLÈVE |
| Langue vivante C étrangère ou régionale | 3 h |
| Langue des signes française | 3 h |
| Arts (arts plastiques/cinéma-audiovisuel/histoire des arts/danse/musique/théâtre) | 3 h |
| Éducation physique et sportive | 3 h |

POUR TOUS LES ÉLÈVES DE 2^{DE}

- Des heures de vie de classe.
- Un accompagnement personnalisé (le volume horaire peut varier selon les besoins des élèves).
- Un accompagnement au choix de l'orientation (le volume horaire de 54 heures donné à titre indicatif peut varier selon les besoins des élèves et les modalités pratiques mises en place dans l'établissement).

ACCOMPAGNEMENT À L'ORIENTATION

- Les trois axes :
- découvrir le monde professionnel et s'y repérer ;
 - connaître les formations de l'enseignement supérieur et leurs débouchés ;
 - élaborer son projet d'orientation.

INFO +

Les stages passerelles

Les élèves volontaires peuvent bénéficier de stages passerelles afin de pouvoir changer d'orientation. Se renseigner auprès du professeur principal ou du psychologue de l'Éducation nationale.

LA VOIE GÉNÉRALE (1^{RE} ET TERMINALE)

Ce cycle de 2 ans a pour objectif de vous préparer à l'obtention du baccalauréat général et à votre poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

LISTE ET VOLUMES HORAIRES DES ENSEIGNEMENTS

| ● ENSEIGNEMENTS COMMUNS | 1 ^{RE} | TERMINALE |
|--|-------------------------------|-------------------------|
| Français | 4 h | - |
| Philosophie | - | 4 h |
| Histoire-géographie | 3 h | 3 h |
| LVA et LVB (langue vivante étrangère pour la LVA, étrangère ou régionale pour la LVB) | 4 h 30 | 4 h |
| Éducation physique et sportive | 2 h | 2 h |
| Enseignement scientifique | 2 h | 2 h |
| Enseignement moral et civique | 18 h annuelles | 18 h annuelles |
| ● ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ | 1 ^{RE} 3 AU CHOIX | TERMINALE 2 AU CHOIX |
| Arts (au choix parmi : arts plastiques/cinéma-audiovisuel/danse/histoire des arts/musique/théâtre/arts du cirque) ^(a) | 4 h | 6 h |
| Biologie-écologie* | 4 h | 6 h |
| Éducation physique, pratiques et cultures sportives (ouverture 2021 à titre expérimental) | 4 h | 6 h |
| Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques | 4 h | 6 h |
| Humanités, littérature et philosophie | 4 h | 6 h |
| Langues, littératures et cultures étrangères et régionales (langue suivie en LVA, LVB ou LVC) | 4 h | 6 h |
| Littérature et langues et cultures de l'Antiquité | 4 h | 6 h |
| Mathématiques | 4 h | 6 h |
| Numérique et sciences informatiques | 4 h | 6 h |
| Physique-chimie | 4 h | 6 h |
| Sciences de la vie et de la Terre | 4 h | 6 h |
| Sciences de l'ingénieur (complété de 2 h de sciences physiques en terminale) | 4 h | 6 h |
| Sciences économiques et sociales | 4 h | 6 h |
| ● ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS | 1 ^{RE} | TERMINALE |
| A) 1 ENSEIGNEMENT PARI MI : | | |
| Mathématiques complémentaires (pour les élèves ne choisissant pas en terminale la spécialité mathématiques) | - | 3 h |
| Mathématiques expertes (pour les élèves choisissant en terminale la spécialité mathématiques) | - | 3 h |
| Droit et grands enjeux du monde contemporain | - | 3 h |

* En jaune, les enseignements et volumes horaires dans les lycées d'enseignement agricole.

POUR TOUS LES ÉLÈVES DE 1^{RE} ET T^{LE} DE LA VOIE GÉNÉRALE

Tous les élèves de 1^{re} et de terminale de la voie générale suivent des enseignements communs. En classe de 1^{re}, l'élève suit trois enseignements de spécialité. En classe de terminale, il en choisit deux parmi ceux suivis en 1^{re}. Le choix des enseignements de spécialité de 1^{re} par les élèves s'effectue à partir du 2^e trimestre de la classe de 2^{de}.

Ce choix, préparé notamment grâce à l'accompagnement à l'orientation tout au long de l'année de 2^{de}, est éclairé par l'avis du conseil de classe à la fin des 2^e et 3^e trimestres de 2^{de}. À la fin du 2^e trimestre de l'année de 1^{re}, l'élève indique les deux enseignements de spécialité qu'il conservera en terminale. Il peut aussi choisir des enseignements optionnels.

LISTE ET VOLUMES HORAIRES DES ENSEIGNEMENTS DE LA VOIE GÉNÉRALE (SUITE)

| ● ENSEIGNEMENTS COMMUNS | 1 ^{RE} | TERMINALE |
|--|-----------------|-----------|
| B) 1 ENSEIGNEMENT PARI MI : | | |
| LVC (langue vivante étrangère ou régionale) | 3 h | 3 h |
| Langue des signes française | 3 h | 3 h |
| Langues et cultures de l'Antiquité : latin ^(b) | 3 h | 3 h |
| Langues et cultures de l'Antiquité : grec ^(b) | 3 h | 3 h |
| Éducation physique et sportive | 3 h | 3 h |
| Arts (au choix parmi arts plastiques/cinéma-audiovisuel/danse/histoire des arts/musique/théâtre) | 3 h | 3 h |
| ENSEIGNEMENTS DANS LES LYCÉES D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE | | |
| Agronomie-économie-territoires | 3 h | 3 h |
| Hippologie et équitation | 3 h | 3 h |
| Pratiques sociales et culturelles | 3 h | 3 h |
| Pratiques professionnelles | 3 h | 3 h |

(a) Les arts du cirque ne peuvent être choisis qu'en enseignement de spécialité.

(b) Les enseignements optionnels de LCA latin et grec peuvent être choisis en plus des enseignements optionnels suivis par ailleurs.

LA VOIE TECHNOLOGIQUE (1^{RE} ET TERMINALE)

Cette voie vous prépare au baccalauréat technologique et à la poursuite d'études en 2 ou 3 ans après le bac, voire au-delà.

LISTE ET VOLUMES HORAIRES DES ENSEIGNEMENTS

| ● ENSEIGNEMENTS COMMUNS | | 1 ^{RE} | TERMINALE |
|---|--|------------------------------------|------------------------------------|
| Français | | 3 h - 3 h 30* | - |
| Philosophie | | - | 2 h |
| Histoire-géographie | | 1 h 30 | 1 h 30 |
| Enseignement moral et civique | | 18 h annuelles 0 h 30* | 18 h annuelles 0 h 30 |
| Langue vivante A étrangère et langue vivante B étrangère ou régionale + enseignement technologique en langue vivante A (ETLV) | | 4 h (dont 1 h d'ETLV) - 3 h 30* | 4 h (dont 1 h d'ETLV) - 3 h 30* |
| Éducation physique et sportive | | 2 h | 2 h |
| Mathématiques | | 3 h | 3 h |
| Éducation socioculturelle* | | 1 h | 1 h |
| Technologies de l'informatique et du multimédia* | | 0 h 30 | 0 h 30 |
| Pluridisciplinarité | | 155 h annuelles | 155 h annuelles |
| SÉRIES | ● ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ | 1 ^{RE} | TERMINALE |
| S2TMD | Économie, droit et environnement du spectacle vivant | 3 h | - |
| | Culture et sciences chorégraphiques/musicales/théâtrales | 5 h 30 | 7 h |
| | Pratique chorégraphique/musicale/théâtrale | 5 h 30 | 7 h |
| ST2S | Physique-chimie pour la santé | 3 h | - |
| | Biologie et physiopathologie humaines | 5 h | - |
| | Chimie, biologie et physiopathologie humaines | - | 8 h |
| | Sciences et techniques sanitaires et sociales | 7 h | 8 h |

* En jaune, les enseignements et volumes horaires dans les lycées d'enseignement agricole.



LISTE ET VOLUMES HORAIRES DES ENSEIGNEMENTS DE LA VOIE TECHNOLOGIQUE (SUITE)

| SÉRIES | ● ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ | 1 ^{RE} | TERMINALE |
|---|--|-----------------|----------------|
| STAV* | Gestion des ressources et de l'alimentation | 6 h 45 | 6 h 45 |
| | Territoires et sociétés | 2 h 30 | - |
| | Technologie | 3 h | - |
| | Territoires et technologie | - | 4 h 30 |
| STD2A | Physique-chimie | 2 h | - |
| | Outils et langages numériques | 2 h | - |
| | Design et métiers d'art | 14 h | - |
| | Analyse et méthodes en design | - | 9 h |
| | Conception et création en design et métiers d'art | - | 9 h |
| STHR | Enseignement scientifique alimentation-environnement (ESAE) | 3 h | - |
| | Sciences et technologies culinaires et des services | 10 h | - |
| | Sciences et technologies culinaires et des services - enseignement scientifique alimentation-environnement (ESAE) | - | 13 h |
| | Économie-gestion hôtelière | 5 h | 5 h |
| STI2D | Innovation technologique | 3 h | - |
| | Ingénierie et développement durable (I2D) | 9 h | - |
| | Ingénierie, innovation et développement durable (2I2D) avec 1 enseignement spécifique parmi : architecture et construction ; énergies et environnement ; innovation technologique et écoconception ; systèmes d'information et numérique | - | 12 h |
| | Physique-chimie et mathématiques | 6 h | 6 h |
| STL | Physique-chimie et mathématiques | 5 h | 5 h |
| | Biochimie-biologie | 4 h | - |
| | Biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire | 9 h | - |
| | Biochimie-biologie-biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire | - | 13 h |
| STMG | Sciences de gestion et numérique | 7 h | - |
| | Management | 4 h | - |
| | Management, sciences de gestion et numérique avec 1 enseignement spécifique parmi : gestion et finance ; mercatique (marketing) ; ressources humaines et communication ; systèmes d'information de gestion | - | 10 h |
| | Droit et économie | 4 h | 6 h |
| ● ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS | | 1 ^{RE} | TERMINALE |
| Arts (arts plastiques/cinéma-audiovisuel/danse/histoire des arts/musique/théâtre) | | 3 h | 3 h |
| Éducation physique et sportive | | 3 h | 3 h |
| Langue vivante C étrangère ou régionale (uniquement pour la série STHR) | | 3 h | 3 h |
| Langue des signes française | | 3 h | 3 h |
| Atelier artistique | | 72 h annuelles | 72 h annuelles |
| LVC (langue vivante étrangère ou régionale ou langue des signes) / Pratiques physiques et sportives / Hippologie et équitation / Pratiques sociales et culturelles / Pratiques professionnelles* | | 3 h | 3 h |

* En jaune, les enseignements et volumes horaires dans les lycées d'enseignement agricole.

VERS LE BACCALAURÉAT

● PRÉSENTATION

Le baccalauréat général repose sur une part d'**épreuves terminales** (60% des points), et sur une part de **contrôle continu** (40%) reposant sur des évaluations communes organisées en 1^{re} et en terminale (30%), ainsi que sur les moyennes annuelles obtenues en 1^{re} et en terminale (10%).

À noter: **L'organisation et le déroulé des épreuves** sont susceptibles d'être modifiés en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

À noter: pour les élèves de situation de handicap, les nouvelles dispositions en vigueur depuis la rentrée 2020 visent à mettre en cohérence les adaptations et aménagements pédagogiques dont dispose l'élève sur le temps scolaire et ceux dont il dispose lors du passage des épreuves (*lire p. 22*).

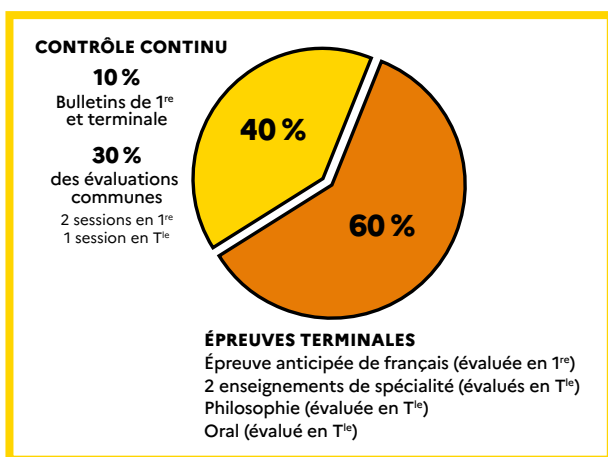
● LE CONTRÔLE CONTINU

Le contrôle continu représente 40% de la note finale (bulletins scolaires 10% et les évaluations communes 30%). Les évaluations communes sont des devoirs communs réalisés pendant les heures de cours au 2^e et 3^e trimestres de 1^{re} et au 3^e trimestre de terminale. Ces épreuves sont organisées par les lycées.

En 1^{re}, les évaluations portent sur l'histoire-géographie, les langues vivantes A et B, sur l'enseignement scientifique (voie générale), mathématiques (voie technologique) et sur l'enseignement de spécialité non poursuivi en terminale en fonction la série de bac.

En terminale, L'EPS est évalué en contrôle continu en cours de formation tout au long de l'année.

À noter: Deux enseignements optionnels (coef. 3) comptent pour la note finale sauf si l'élève a aussi choisi LCA, il bénéficie alors d'un bonus LCA et sa note s'ajoute à la somme des points qu'il a obtenus à l'examen.



BAC GÉNÉRAL

LISTE ET COEFFICIENTS DES ÉVALUATIONS

| ● ÉPREUVES COMMUNES DE CONTRÔLE CONTINU | COEFFICIENT |
|---|--|
| Histoire-géographie | Coef. 5 pour chaque épreuve, soit 30 (affecté à la moyenne des notes obtenues) |
| LVA (langue vivante étrangère) | |
| LVB (langue vivante étrangère ou régionale) | |
| Enseignement scientifique | |
| Éducation physique et sportive | |
| Enseignement de spécialité suivi en classe de 1 ^{re} | |
| La moyenne des moyennes annuelles des enseignements de 1 ^{re} et de terminale inscrites dans le livret scolaire (coef. 10) | |
| ● ÉPREUVES TERMINALES | COEFFICIENT |
| ÉPREUVES ANTICIPÉES (EN 1^{RE}) | |
| Français écrit (4 h) | 5 |
| Français oral (20/30 min de préparation) | 5 |
| ÉPREUVES FINALES (EN TERMINALE) | |
| Philosophie (4 h) | 8 |
| Grand oral (20/30 min de préparation) | 10 |
| 2 enseignements de spécialité | 16 x 2 |
| TOTAL | 100 |

BAC TECHNOLOGIQUE

LISTE ET COEFFICIENTS DES ÉVALUATIONS

| ● ÉPREUVES COMMUNES DE CONTRÔLE CONTINU | COEFFICIENT |
|---|--|
| Histoire-géographie | Coef. 5 pour chaque épreuve, soit 30 (affecté à la moyenne des notes obtenues) |
| LVA (langue vivante étrangère) / ETLVA (épreuve technologique en langue vivante étrangère) | |
| LVB (langue vivante étrangère ou régionale) | |
| Mathématiques | |
| Éducation physique et sportive | |
| Enseignements de spécialité suivis en classe de 1 ^{re} | |
| La moyenne des moyennes annuelles des enseignements de 1 ^{re} et de terminale inscrites dans le livret scolaire (coef. 10) | |
| ● ÉPREUVES TERMINALES | COEFFICIENT |
| ÉPREUVES ANTICIPÉES (EN 1^{RE}) | |
| Français écrit (4 h) | 5 |
| Français oral (20/30 min de préparation) | 5 |
| ÉPREUVES FINALES (EN TERMINALE) | |
| Philosophie (4 h) | 4 |
| Grand oral (20/30 min de préparation) | 14 |
| 2 enseignements de spécialité | 16 x 2 |
| TOTAL | 100 |

ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

Il est important d'anticiper vos choix d'orientation et de vous poser les bonnes questions pour trouver les formations et les établissements qui répondent à vos besoins éducatifs particuliers. Pour vous aider, sept questions-réponses.

Que recouvre la situation de handicap ?

L'article 2 de la loi du 11 février 2005 donne la définition suivante du handicap :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

De ce fait, un élève présentant des troubles spécifiques des apprentissages ou atteint d'une maladie chronique, par exemple, peut voir sa situation de handicap reconnue comme telle, avec l'accord de la famille, par la CDAPH qui siège à la MDPH (maison départementale des personnes handicapées).

Il peut ainsi bénéficier d'un PPS (projet personnalisé de scolarisation) qui définit les modalités de déroulement de sa scolarité.

Qu'est-ce que l'école inclusive ?

La loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance vise à assurer une scolarisation de qualité à tous les élèves de la maternelle au lycée qui prennent en compte leurs besoins éducatifs particuliers. Sur la base du PPS, la CDAPH, au vu des propositions faites par l'équipe pluridisciplinaire et des observations de la famille, prend l'ensemble des décisions qui relèvent de sa compétence concernant la scolarisation de l'élève et, le cas échéant, l'attribution d'un AESH ou de toute mesure de compensation nécessaire (matériel pédagogique adapté, accompagnement médico-social, etc.).

Quelles aides au lycée ?

Un élève en peut bénéficier, en fonction de ses besoins, d'un AESH, d'aides techniques, de séances de rééducation et d'aménagements des conditions pour passer les examens. De plus, il peut être dispensé de certains cours ou bénéficier d'adaptations pédagogiques pendant les enseignements ou lors du passage des épreuves d'examens le cas échéant. Dans toute la mesure du possible et à chaque fois que le PPS indique que les soins et l'accompagnement ont lieu pendant le temps scolaire, les professionnels du SESSAD interviennent dans l'établissement. Les soins par des professionnels libéraux se déroulent prioritairement dans les locaux du praticien ou au domicile de la famille.

Qu'est-ce qu'une Ulis (unité localisée pour l'inclusion scolaire) ?

Les élèves bénéficient d'un appui à la scolarisation par l'enseignant coordonnateur de l'ULIS qu'elle soit localisée en école au collège ou au lycée.

Inscrit dans sa classe de référence (en première année de CAP ou en seconde par exemple), l'élève bénéficie au lycée de temps de regroupements et d'un appui à sa scolarisation par le coordonnateur (aide aux apprentissages, aide à la recherche de stages, mise à disposition de cours adaptés ...).

Pour savoir s'il existe une Ulis près de chez vous, consultez www.onisep.fr/handicap, recherche thématique « Une structure handicap ».

Quel parcours de formation après le collège ?

La procédure d'orientation en fin de classe de troisième pour les élèves en situation de handicap relève du droit commun sans aucune exclusion de filières. Lorsque le projet professionnel est envisagé dans les filières professionnelles, une visite médicale en cours de classe 3^e est vivement recommandée. L'équipe de suivi de la scolarisation, réunie par l'ERSEH contribue à l'élaboration du projet de poursuite de parcours de l'élève et assure le suivi de son projet personnalisé de scolarisation.

Elle propose les aménagements nécessaires pour garantir la continuité de son parcours de formation. Celui-ci peut rejoindre :

- la voie générale et technologique avec possibilité d'appui d'une Ulis lycée ;
 - la voie professionnelle, avec possibilité d'appui d'une Ulis lycée, en lycée professionnel ou polyvalent, dans un EREA (établissement régional d'enseignement adapté), ou sous statut d'apprenti en CFA (centre de formation d'apprentis) ou en UFA (unité de formation en apprentissage) en lycée ;
 - une formation préprofessionnelle et professionnelle au sein d'un IME (institut médico-éducatif) ou d'une SIPFP (section d'initiation et de première formation professionnelle), sur décision de la CDAPH.
- Les élèves en situation de handicap bénéficient, au même titre que tous les élèves du collège, des actions d'information et d'orientation.

Quels sont les interlocuteurs ?

Le professeur principal, le coordonnateur d'ULIS le cas échéant, le médecin de l'Éducation nationale et, bien sûr la MDPH sont les interlocuteurs et structures incontournables. L'enseignant référent favorise la continuité et la cohérence de la mise en œuvre du PPS. Il fait aussi le lien entre la famille de l'élève, l'équipe éducative et la MDPH.

Stages, apprentissage : quels aménagements ?

- Outre les aménagements de la scolarité et des examens, il existe aussi des dispositions spécifiques relatives aux stages et aux formations suivies en alternance. Il est possible, à partir de 16 ans, de demander à bénéficier de la RQTH. Par ailleurs, l'apprenti bénéficiant de la RQTH peut signer un contrat d'apprentissage aménagé.
- En intégrant la voie professionnelle, les élèves préparent un diplôme professionnel (CAP ou Bac professionnel), soit sous statut scolaire en lycée professionnel ou polyvalent ou dans un EREA, soit sous statut d'apprenti en CFA ou unité de UFA en lycée. Dans tous les CFA, un référent accueille et informe les jeunes en situation de handicap. Des aménagements de la scolarité, des aides pédagogiques et un accompagnement pour trouver un employeur sont possibles. L'Agefiph et le FIPHFP financent des aides techniques et humaines pour l'adaptation du poste de travail. Consultez le portail de la fonction publique pour accéder à des annonces : www.fonction-publique.gouv.fr/score/pass.

LEXIQUE

- **AESH** : accompagnant des élèves en situation de handicap
- **Agefiph** : association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées
- **CDAPH** : commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
- **CFA** : centre de formation d'apprentis
- **EREA** : établissement régional d'enseignement adapté
- **ERSEH** : enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap
- **FIPHFP** : fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique
- **IME** : institut médico-éducatif
- **MDPH** : maison départementale des personnes handicapées
- **PPS** : projet personnalisé de scolarisation
- **RQTH** : reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé
- **SESSAD** : service de soins à domicile
- **SIPFP** : section d'initiation et de première formation professionnelle
- **UFA** : unité de formation en apprentissage
- **ULIS** : unité localisée pour l'inclusion scolaire

VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES

Ci-dessous les questions le plus souvent posées au service en ligne de l'Onisep « Mon orientation en ligne » et les réponses de nos conseillers.

Je change d'académie. Quelles sont les démarches d'inscription après la 3^e ?

La décision d'orientation du collège d'origine sera prise en compte pour l'inscription au lycée. Depuis 2020, la procédure d'orientation et d'affectation en classe de 3^e est dématérialisée pour les élèves des collèges publics et privés sous contrat (relevant de l'Éducation nationale). Les demandes d'affectation sont saisies à partir d'un portail unique, le téléservice Affectation. Les dispositions peuvent varier d'une académie à l'autre. Renseignez-vous auprès de votre professeur principal ou d'un psychologue de l'Éducation nationale. Des formulaires papier pour la demande d'affectation sont néanmoins toujours mis à la disposition des familles qui le souhaitent par les établissements d'origine. L'inscription au lycée s'effectue après réception de la notification d'affectation. Un service d'inscription en ligne est désormais proposé aux élèves et à leurs familles mais reste facultatif. L'établissement d'origine demeure l'interlocuteur privilégié pour vous accompagner dans ces démarches.

La sectorisation est-elle systématique ?

La sectorisation consiste à affecter un élève dans un établissement en fonction de son domicile et/ou de son collège d'origine. Cependant, la famille peut faire une demande de dérogation. Cette demande sera satisfaite s'il reste des places non prises par les élèves du secteur. La DSDEN (Direction des services départementaux de l'Éducation nationale) accorde les dérogations en fonction des directives fixées dans l'académie selon les critères nationaux suivants, par ordre de priorité :

1. élèves en situation de handicap ;
2. élèves nécessitant une prise en charge médicale importante, à proximité de l'établissement demandé ;
3. élèves boursiers au mérite ;
4. élèves boursiers sur critères sociaux ;
5. élèves dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé-e dans l'établissement souhaité ;
6. élèves dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité ;
7. élèves suivant un parcours scolaire particulier.

Et si je n'avais pas de place en lycée à la rentrée ?

- Pour éviter cette situation, indiquez plusieurs vœux de formations et d'établissements, notamment si vous envisagez des spécialités professionnelles, des enseignements ou sections rares ou très demandées. Restez toujours joignable, particulièrement en juillet, et assurez-vous d'avoir effectué toutes les démarches nécessaires si vous partez en vacances. En cas de difficultés, le principal de votre collège peut vous accompagner dans votre démarche d'orientation, avec l'aide du CIO (centre d'information et d'orientation), en lien avec les services départementaux ou rectoraux de l'Éducation nationale.

Que faire après le bac professionnel ?

- Les bacs professionnels visent l'accès direct à l'emploi. Cependant, de plus en plus de bacheliers professionnels souhaitent faire des études supérieures. Sous réserve d'un bon dossier et d'une forte motivation, vous pouvez notamment préparer un BTS (brevet de technicien supérieur) ou un BTSA (brevet de technicien supérieur agricole), sous statut scolaire ou en apprentissage. Des dispositifs d'accompagnement destinés aux bacheliers professionnels sont mis en place dans un certain nombre de lycées pour favoriser leur adaptation dans l'enseignement supérieur. Pour la plupart des formations accessibles, la candidature s'effectue sur le portail www.parcoursup.fr selon un calendrier établi chaque année (généralement de janvier à mars).

Les bourses au lycée, comment ça marche ?

Élève en 2^{de}, 1^{re}, terminale ou en CAP dans un établissement public ou privé, vous pouvez prétendre à une bourse selon les ressources et les charges de votre famille. La bourse comporte six échelons, qui vont de 441 à 933 € (rentrée 2020). Cette somme est versée en trois fois, à chaque trimestre. La demande de bourse se fait en ligne, de fin mars à début juillet, via le portail Scolarité-services.

Pour en savoir plus : www.education.gouv.fr, rubrique « Vie scolaire », « Aides scolaires », « Les aides financières au lycée ».

Qu'est-ce qu'une section européenne ?

Les sections européennes sont proposées en lycée général, technologique ou professionnel.

Le niveau dans la langue choisie et la motivation sont déterminants pour y accéder. Ces sections comprennent, en plus des matières suivies avec les autres élèves, l'apprentissage renforcé d'une langue vivante et l'enseignement en langue étrangère d'une ou de plusieurs autres disciplines (histoire-géographie, mathématiques...). La connaissance de la culture du pays concerné est aussi approfondie par des échanges et, notamment, par des stages professionnels à l'étranger pour les lycéens professionnels. Le diplôme du bac porte la mention de la section suivie.

Je n'ai pas de projet professionnel précis. Est-ce gênant ?

En 3^e, **il est rare d'avoir une idée précise d'un futur métier**, et c'est bien naturel. C'est pourtant la période où l'on vous demande de commencer à y réfléchir. Posez des questions autour de vous, rencontrez un psychologue de l'Éducation nationale, consultez les ressources d'information au CDI (centre de documentation et d'information) ou au CIO (centre d'information et d'orientation), discutez-en avec votre entourage, en famille et au collège.

Profitez du stage d'observation en entreprise pour interroger des professionnels sur leur parcours, participez aux salons, forums et journées portes ouvertes (en présentiel ou en distanciel) et appuyez-vous sur les ressources auxquelles vous avez eu accès notamment via Folios.

De nombreuses ressources sont disponibles sur notre site www.onisep.fr : fiches métiers, quiz, articles, publications...

J'ai des problèmes de santé. Quelles études envisager ?

Il est en effet important de prendre en compte votre état de santé ou votre situation de handicap dans vos souhaits d'orientation après la classe de 3^e, afin de construire un projet professionnel que vous pourrez mener jusqu'au bout. Pour cela, profitez du stage en entreprise lors de votre année de 3^e (stage facultatif cette année en raison de la crise sanitaire) pour observer les conditions de travail et poser des questions aux salariés. Demandez l'avis du médecin de l'Éducation nationale et de votre médecin spécialiste pour connaître les éventuelles incompatibilités. N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Éducation nationale au CIO (centre d'information et d'orientation) ou au collège et, si vous êtes en situation de handicap, l'enseignant référent et l'équipe de suivi de la scolarisation pour envisager plusieurs solutions de poursuite d'études et d'accès à un métier.

POUR ALLER + LOIN

L'Onisep propose une réponse personnalisée à vos questions. Trois moyens pour nous contacter : par courrier électronique et par tchat via www.monorientationenligne.fr ; par téléphone au 01 77 77 12 25 (appel non surtaxé) du lundi au vendredi, de 10 h à 20 h en métropole ; au 05 96 53 12 25 du lundi au vendredi pour les académies de Guadeloupe, Guyane et Martinique.